

Partie 1 : Connaissance du métier

1 Introduction

La profession d'orthophoniste est apparue en France en 1829 avec la création d'un institut d'orthophonie à Paris par le Dr Colombat. Le but initial de cet institut était de former des thérapeutes pour la prise en charge du bégaiement et des vices de parole.

En 1926, Mme S. Borel-Maisonny travaille dans le milieu hospitalier auprès d'enfants porteurs de fentes labio-palatines (des enfants porteurs de fentes du palais et des lèvres appelés aussi plus communément « bec de lièvre »). Cette pionnière en orthophonie élargit par la suite son exercice auprès des enfants porteurs de troubles d'articulation, de troubles du langage oral et de la communication. Elle met au point de nombreuses techniques de rééducation orthophonique et les publie.

Dès 1955 les premières écoles d'orthophonie sont créées (Lyon, Paris puis Bordeaux et Marseille). En 1964 le premier certificat de capacité d'orthophonie est délivré, seul document attestant de cette formation. La profession bénéficie alors d'un statut légal.

2 La Formation

2.1 Généralités

L'entrée en école d'orthophonie est sanctionnée par la réussite au concours d'entrée. Les qualités requises lors du concours sont les suivantes :

- Une bonne audition
- Une bonne élocution
- Une bonne vue (même corrigée)
- Une maîtrise parfaite du langage écrit et oral

La formation dure quatre ans. L'arrêté du 25/04/1997 pose des cadres dans lesquels s'insère la formation proposée par chaque ville. Le contenu est donc légèrement variable d'une ville à l'autre. Toutefois le volume horaire des cours et des

enseignements dirigés doit être compris entre 1640 et 1880 heures. La durée des stages est au minimum de 1200 heures. La formation comprend des enseignements théoriques, des enseignements dirigés, des stages et un mémoire de recherche.

En Annexe 1 se trouve la liste des établissements préparant au certificat d'orthophoniste.

2.2 Enseignement des sciences fondamentales

Les sciences fondamentales sont généralement enseignées en première année d'orthophonie. En effet, avant de comprendre la pathologie, il est essentiel de connaître le développement normal de l'homme et son anatomie. Il s'agit des disciplines suivantes :

- Science du langage (linguistique, phonétique et travail en laboratoire)
- Données fondamentales concernant le système nerveux (anatomie et physiologie)
- Neuropsychologie de l'adulte et neuropsychologie développementale
- Psychologie clinique
- Audition et phonation
- Pédagogie et organisation du système scolaire
- Maths et biophysique
- Fonctions cognitives

2.3 Enseignements portant sur l'orthophoniste dans le système de santé

L'orthophoniste est un auxiliaire médical, il est donc soumis au secret professionnel. De plus, son exercice est conventionné avec la sécurité sociale. Il est aussi prescripteur du nombre de séances à réaliser et rédige des feuilles de soins. Des cours sont donc proposés afin de mieux cerner le parcours de soin en France et les démarches administratives qui lui incombent.

Les matières enseignées sont les suivantes :

- Epidémiologie et évaluation
- Economie de la santé
- Déontologie

- Ethique
- Législation

2.4 Enseignement médical

L'enseignement médical est proposé en 1^{ère} et 2^{ème} année. Cet enseignement permet d'aborder les pathologies rencontrées par l'orthophoniste d'un point de vue médical. Il comprend les enseignements suivants :

- Psychiatrie adulte et pédopsychiatrie
- Pédiatrie génétique (développement de l'enfant)
- Phoniatrie
- Oto-rhino-laryngologie : anatomie et physiologie de l'oreille / larynx / pharynx / tête / cou, pathologie de l'audition, audioprothèse, pathologie de la phonation, audio-phonologie
- Gériatrie et gériatrie
- Neurologie
- Neuropédiatrie
- Ophtalmologie et orthoptie
- Psychomotricité

2.5 Enseignement des techniques de rééducations

Les techniques de rééducation et de bilan sont approfondies en 3^{ème} année. Les enseignements sont les suivants :

- Prévention et dépistage
- Le bilan orthophonique
- La rééducation des troubles de la voix
- La rééducation des troubles neuro-psycho-linguistiques et des troubles des fonctions cognitives dans une approche développementale
- Education précoce et rééducation des divers handicaps du jeune enfant (dysphasie, trisomie, I.M.O.C., autisme, syndromes particuliers...)
- Rééducation des troubles de l'articulation et de la parole, isolés ou liés à des déficiences perceptives ou motrices
- Rééducation des bégaiements

- Rééducation oro-myo-fonctionnelle (troubles de la déglutition, dysphagie, dyspraxies...)
- Rééducation tubaire
- Rééducation des troubles de la phonation liés aux divisions palatines, aux insuffisances vélares, et aux dysarthries neurologiques
- Rééducation du langage oral
- Rééducation du langage écrit, et des troubles des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie...)
- Rééducation des déficients auditifs (éducation de l'enfant sourd, lecture labiale, surdités acquises, implants cochléaires, systèmes alternatifs et augmentatifs de la communication...)
- Rééducation des aphasies (rééducation des troubles neuro-psycho-linguistiques acquis comme l'anarthrie, l'aphasie et l'alexie, prise en charge des traumatisés crâniens...)
- Prise en charge des troubles de la communication chez les personnes atteintes de démence (maladie de Pick, Alzheimer...)
- Interventions orthophoniques auprès de la personne âgée

2.6 Réalisation d'un mémoire de recherche

Au cours de la 4^{ème} et dernière année d'étude, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche. Ils sont sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, un enseignant ou un maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux. Ils peuvent présenter le mémoire au plus tard à la fin de l'année universitaire suivante. Ce mémoire peut être individuel ou réalisé à plusieurs.

Le choix du sujet de mémoire se fait le plus souvent en 3^{ème} année. La 4^{ème} année d'étude est consacrée aux stages, à l'application effective de la recherche et à la rédaction du mémoire de fin d'études.

L'objectif du mémoire est d'utiliser des connaissances théoriques et théorico-cliniques dans la réalisation d'un travail de recherche. Ce travail peut porter sur des études de cas, de groupes ou autre (ex : épidémiologie). Il peut concerner la pathologie mais aussi l'évolution normale.

Un enseignement préparatoire est réalisé. Il consiste en l'acquisition de notions d'informatique, de la méthodologie de la recherche et du traitement des données, de notions statistiques (échantillonnages, estimations et tests d'hypothèses, analyses statistiques...) et en la connaissance de l'anglais scientifique appliqué à l'orthophonie.

2.7 Les stages

Durant les quatre ans de formation, des stages sont réalisés en complément des cours magistraux. Dès la première année des stages d'observations sont proposés. Selon les écoles, l'étudiant choisit ses stages parmi ceux proposés par le secrétariat ou doit les rechercher tout seul.

Les stages proposés sont les suivants :

- Stage d'observation en école primaire et/ou en crèche
- Stage d'observation de consultations de médecins (neurologues et ORL)
- Stage d'observation de rééducations orthophoniques exerçant en cabinet libéral
- Stage auprès d'orthophonistes salariés dans les services des hôpitaux, CHU, dispensaires ou centres de rééducation
- Stage auprès d'orthophonistes salariés dans les établissements d'éducation spécialisée

3 Les différents modes d'exercices

3.1 Généralités

En 2003, 14.800 orthophonistes exerçaient en France. Le taux de croissance démographique de la profession est élevé. L'âge moyen des orthophonistes est de 40 ans. La profession est composée de 95,5% de femmes et de 4,5% d'hommes. En 2002, 12% des orthophonistes étaient en inactivité.

Différents modes d'exercice peuvent être envisagés par l'orthophoniste.

3.2 L'exercice libéral

L'exercice libéral est celui choisi par la majorité des orthophonistes. En 2002, 54% des orthophonistes exerçaient uniquement en libéral. Le temps de travail est en moyenne de 36 heures par semaine.

L'orthophoniste libéral a à sa charge la gestion de son cabinet (rédaction des courriers, rédaction des bilans, standard téléphonique, comptabilité, ménage etc.). Il peut donc se faire aider par un secrétaire, un technicien de surface et/ou un comptable qu'il rémunèrera en conséquence.

Le praticien peut travailler seul, dans un local individuel ou dans un complexe (para-) médical avec d'autres professionnels de la santé. Différents modes d'exercice libéral existent :

- **la collaboration** : l'orthophoniste exerce dans le cabinet d'un autre orthophoniste pour répondre à un surcroît de travail sur une durée déterminée. L'orthophoniste titulaire met à la disposition du collaborateur ses locaux, son matériel et son surcroît de prises en charge. En contrepartie le collaborateur lui rétrocède un pourcentage de ses honoraires compris en général entre 20% et 30%. Le collaborateur travaille de façon autonome et sous sa propre responsabilité. Ce mode d'exercice est le plus souvent transitoire avant une association.
- **l'association** : l'orthophoniste s'associe à un autre orthophoniste. Différents types d'associations et de contrats existent : société civile de moyen, société civile professionnelle... Le plus fréquemment, les associés détiennent chacun 50% des parts du cabinet. Ils exercent chacun en leur nom propre et partagent les frais liés aux locaux.
- **le remplacement** : l'orthophoniste remplaçant exerce pour une durée définie à la place d'un autre orthophoniste qui cesse son activité durant une courte période. L'orthophoniste titulaire reverse au remplaçant une partie des honoraires réalisés comprise entre 70% et 80%.
- **l'exercice libéral seul** : l'orthophoniste exerce en son nom propre sans associé.